

**DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
COMMUNE DE SAINT-PIERRE D'ALBIGNY**

MAIRIE de Saint-Pierre d'Albigny
30 rue Auguste DOMENGET
B.P. 6
73250 SAINT-PIERRE D'ALBIGNY

DECISION DU MAIRE
n° 2024-7-D-54

Michel BOUVIER – Maire de Saint-Pierre d'Albigny

Objet : Attribution du marché de « Maintenance informatique de la ville de Saint-Pierre d'Albigny »

Le Maire de la commune de Saint-Pierre d'Albigny,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,
Vu la délibération du Conseil municipal n°30112021 090 en date du 30 novembre 2021, donnant délégation au Maire pour la durée de son mandat.

Article 1^{er} :

Un marché à procédure adaptée est conclu entre la commune et la société MYOSOTIS - 49 Chemin du Pont Albertin - 73200 Albertville.

Article 2 :

Ce marché a pour objet la maintenance informatique de la ville de Saint-Pierre d'Albigny.

Article 3 :

Le montant global de ce marché pour la partie forfaitaire est de :

Montant hors taxe	7 280 Euros
TVA (taux de 20 %)	1 456 Euros
Montant TTC	8 736 Euros
Soit en lettres	Huit mille sept cent trente-six Euros

Article 4 :

Le marché est conclu pour 1 an renouvelable 2 fois.

Article 5 :

Les crédits prévus à cet effet sont inscrits au budget communal.

Article 6 :

Madame la directrice générale des services et monsieur le receveur municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Pierre d'Albigny, le 25 juillet 2024

Le Maire,
Michel BOUVIER

